

LOYER LOGEMENT NOUVEAU LOCATAIRE 34 A GRAND'RUE

M. le Maire informe l'assemblée municipale que Mme CZERYBA Valérie, Professeur des Ecoles, mutée dans une autre région, quitte le logement communal sis 34 A Grande Rue, fin juillet 2026. L'état des lieux de sortie sera effectué le 24 Juillet 2026 et sera disponible à compter du **01 Août 2026**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réserve une suite favorable au courrier de demande de logement de **M. DUCHESNE Guillaume** qui prendra effet au **1^{er} Août 2026**.

Montant du loyer mensuel : **540 €**, révisable tous les ans en fonction des variations de l'indice national du coût de la construction publié par l'Insee.

Le loyer sera à régler à réception de l'avis des sommes à payer par la Trésorerie.

Caution : 1 mois de loyer ; révisable tous les 3 ans, par tacite reconduction.

Le bail sera établi par Maître BOIDIN Olivier 80300 ALBERT, et signé avec le nouveau locataire.

Les frais de dossier seront imputés par moitié par la Commune et par le locataire.

Accord de l'assemblée municipale.

Vote 15 voix POUR.

PROPOSITION D'UNE REPRISE DE CONCESSION AU CIMETIERE CEDEE A TITRE GRATUIT A LA COMMUNE

M. le Maire fait lecture d'un courrier émanant de Mme SEVIN Véronique de Dernancourt (80300) qui émet le souhait de céder sa concession de terrain dans le Cimetière Communal (n°3) acquise le 7 juin 2013 à la Commune de Méaulte : **à titre gratuit.**

Accord de l'assemblée municipale.

Vote 15 voix POUR.

REVISION DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES POUR LES ASSOCIATIONS ET LES PARTICULIERS :

M. Le Maire informe l'assemblée que des modifications concernant les différents règlements de la salle des fêtes ainsi que les tarifs pour les particuliers et les associations, seront appliqués à compter du 1^{er} Janvier 2027.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les modifications du règlement pour la location aux associations ainsi que les nouveaux tarifs

REVISION DES TARIFS DE LOCATION :
Au 1^{ER} janvier 2027

ASSOCIATION *	MEAULTOISE	EXTERIEURE
1 Journée	Gratuite 150€ à partir de la 2 ^{ème} location Max 3/An	280.00€
1 Week end ou 2 Jours		450.00€
Conso Gaz	GRATUIT	1.50m3
Liste de vaisselle Type	GRATUIT	0.50€/ convive
Vaisselle Cassée	PAYANTE au prix de remplacement	PAYANTE au prix de remplacement
Matériel	GRATUIT	SELON TARIFS
Nettoyage cuisine et/ou bar	30.00€	30.00€
Nettoyage Salle des Fêtes	50.00€	50.00€
Application d'un forfait en cas de non-respect du nettoyage de la salle des Fêtes, la cuisine et le bar	150.00€	150.00€
Cauton	1000.00€	1000.00€

ET LES PARTICULIERS :

PARTICULIER	MEAULTOIS	EXTERIEUR
Journée	150.00 €	280.00€
1 Week end ou 2 Jours	250.00€	450.00€
Liste de vaisselle Type	0.50€/convive	0.50€/convive
Vaisselle Cassée	PAYANTE au prix de remplacement	PAYANTE au prix de remplacement
Matériel	SELON TARIFS	SELON TARIFS
Nettoyage cuisine et/ou bar	30.00€	30.00€
Nettoyage Salle des Fêtes	50.00€	50.00€
Application d'un forfait en cas de non-respect du nettoyage de la salle des Fêtes, la cuisine et le bar	150.00€	150.00€
Conso GAZ	1.50€ m3	1.50€ m3
Cauton	1000.00€	1000.00€

Vote 15 voix POUR.

PROPOSITION D'UNE REPRISE DE CONCESSION AU CIMETIERE CEDEE A TITRE GRATUIT A LA COMMUNE

M. le Maire fait lecture d'un courrier émanant de Mme SEVIN Véronique de Dernancourt (80300) qui émet le souhait de céder sa concession de terrain dans le Cimetière Communal (n°3) acquise le 7 juin 2013 à la Commune de Méaulte :
à titre gratuit.

Accord de l'assemblée municipale.

Vote 15 voix POUR.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS : PROPOSITION D'UNE LISTE DE CONTRIBUABLES

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, il importe de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune de MEAULTE ;

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre de 24 pour une population inférieure à 2000 habitants, proposée par délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le tableau présenté par le Maire.

Approbation des membres du Conseil Municipal,

Vote : 15 voix Pour.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : (TRANSFERT DE CREDITS)

M. le Maire informe l'assemblée municipale qu'un camion benne d'occasion a été trouvé et proposé à l'achat pour le service technique. Ce financement n'ayant pas été prévu au Budget primitif 2026 il est nécessaire de basculer des crédits du fonctionnement à l'investissement comme suit :

Dépense de fonctionnement :

Chapitre 011 C/ 615221 Bâtiments : - 16 000 €

023 : + 16 000€

Recettes d'Investissement

Chapitre 021 : + 16 000€

Dépenses d'investissement :

Chapitre 021 C/2182 Immobilisations corporelles : + 16 000 €

Accord de l'assemblée municipale.

Vote 15 voix POUR.

DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT « Maîtrise de la demande en Energie par le biais du SOOBRE 80 Service Opérationnel pour des ouvrages bâtis Responsables et Economes porté par Territoire Energie Somme »

M. le Maire présente à l'Assemblée le **Service Opérationnel pour des Ouvrages Bâtis Responsables et Économes de la Somme (SOOBRE 80)** que propose Territoire d'Énergie Somme (TE80) conformément à ses statuts et à son règlement de service en vigueur.

Ce service permet à la commune de bénéficier d'un appui technique d'énergéticiens spécialisés ; obtenir des analyses et conseils destinés à rechercher des économies d'énergie et maîtriser les coûts de fonctionnement par l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux et de se faire accompagner pour la programmation des travaux, le pilotage des prestataires et le suivi de chantier.

Les contributions financières dues au titre du dispositif SOOBRE 80 sont fixées comme suit :

Niveau 2 – Audit énergétique complet et stratégie patrimoniale -

Contribution par bâtiment, selon la surface :

- de 500 à 1 000 m² : 1 000 €

Niveau 3 – Conduite de travaux sous mandat de maîtrise d'ouvrage - Contribution par projet, selon la surface :

- de 500 à 1 000 m² : 3 500 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent les montants ci-dessus.

(Equipements de 500 à 1000 m2) Inscrire en dépenses une contribution totale auprès de TE80 de **4 500 €** ;

- Donnent leurs accords et autorisent M. le Maire à signer le règlement sur les conditions techniques, administratives et financières.
- Autorisent Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Nomment M. FOURNIER Jean-Michel, Maire « Correspondant Energie ».

Approbation des membres du Conseil Municipal.

Vote 15 voix POUR.

Questions diverses :

Questions des conseillers municipaux :

Mme ENAULT Stéphanie :

Opération Tranquillité Vacances :

Demande si le Garde Champêtre, M. TESOFIL, puisse mettre en place des plages de surveillance des habitations conjointement avec la gendarmerie pendant les vacances ;

Opération Tranquillité Séniors :

M. le Maire informe l'assemblée municipale que le Plan Communal de sauvegarde intègre la liste des personnes vulnérables de notre commune ; elle est mise à jour régulièrement ; des élus sont chargés d'appeler les personnes de cette liste et de leur rendre visite si besoin.

Questions parmi les personnes présentes dans le public :

M. CADART Éric, *Président de l'Association Country Moving Méaulte :*

Conteste le fait que la location de la Salle des Fêtes soit limitée à 3 fois par an à partir du 1^{er} janvier 2027 suite à un vote du Conseil Municipal.

M. le Maire s'engage à lui répondre lors de leur prochaine Assemblée Générale en juillet.